



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

## ARRÊTÉ N°2025/169

### Arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative au déclassement anticipé de la parcelle BY n°71 et au déclassement de la parcelle BX n°46

Le Maire de la commune de Lamorlaye ;

VU le code des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141.3 à R.141-7 à R.141-10 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 27 en date du 19 mars 2025 autorisant le lancement de l'enquête publique relative au déclassement anticipé de la parcelle BY n°71 sise 12 Avenue de la Libération à LAMORLAYE ;

VU l'arrêté municipal n° 2025/168 en date du 06/08/2025 désignant Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique conjointe en vue du déclassement anticipé de la parcelle BY n°71 et au déclassement de la parcelle BX n°46 sur le territoire de la commune de LAMORLAYE ;

VU les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Il sera procédé dans la commune de LAMORLAYE à une enquête publique conjointe en vue de déclassement anticipé de la parcelle BY n°71 et au déclassement de la parcelle BX n°46 sur le territoire de la commune de LAMORLAYE pour une durée de 17 jours, du mercredi 24 septembre 2025 au vendredi 10 octobre 2025.

#### **ARTICLE 2** :

Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, désigné par arrêté de Monsieur le Maire, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

#### **ARTICLE 3** :

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAINÉ sont ouverts par Monsieur le Maire, seront déposés à la mairie de LAMORLAYE afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- lundi : 13h30 à 17h30
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- samedi : 9h à 12h

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur siégera à la mairie de LAMORLAYE les :

- **Mercredi 24 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 10 octobre de 14h00 à 17h00**

Pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés, les observations pourront :

- Être consignées sur le registre d'enquête publique,
- Être adressées à Monsieur le Maire de la commune de LAMORLAYE à l'attention de Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur,
- Être adressées sur l'adresse électronique suivante : [epconjointe.declt-desaf.bx46-by71@ville-lamorlaye.fr](mailto:epconjointe.declt-desaf.bx46-by71@ville-lamorlaye.fr) ,

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

#### **ARTICLE 5 :**

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur, qui, dans un délai d'un mois, devra transmettre à Monsieur le Maire de LAMORLAYE les dossiers, les registres d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie des rapports sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise. Les rapports du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de LAMORLAYE aux jours et heures indiqués à l'article 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 6 :**

Cet arrêté fera l'objet des mesures de publication réglementaires.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site internet de la Commune de Lamorlaye à l'adresse <https://www.ville-lamorlaye.fr/> et affiché en mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera affiché, 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques dans les différents quartiers de la commune ci-après :

- rue de la Seigneurie
- rue de l'Eglise
- rue du Beau Larris
- Avenue Plein Soleil
- Avenue Charles de Gaulle

Il fera également l'objet d'un affichage électronique sur les panneaux lumineux dans les mêmes conditions.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion ainsi que des photographies des affiches.

**ARTICLE 7 :**

Toute personne ayant intérêt à agir, a la possibilité de former un recours gracieux contre le présent arrêté et/ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente au registre des arrêtés de la commune. Il peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles sur <https://www.telerecours.fr>).

**ARTICLE 8 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de LAMORLAYE, tous agents placés sous son autorité, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lamorlaye,  
Le 06 août 2025

Le Maire



Nicolas MOULA



Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



ID : 060-216003434-20250806-ARRETE2025169-AR